
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 juin 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0839

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour du comité exécutif du 4 juin 2014 en y retirant les articles 20.007, 20.026, 30.001, 30.012 et 30.013.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0840

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0841

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0842

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0843

Il est

RÉSOLU :

1. d'accorder à Équipements de Levage Novaquip inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq systèmes de levage à six colonnes mobiles pour l'entretien et la réparation de véhicules lourds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 306 368,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13115 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1141081002

CE14 0844

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Globex Courrier Express International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police, pour une période de 3 ans avec deux années de prolongation d'un an chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 548,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13421 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145928001

CE14 0845

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 501 495,48 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal au CESM, comprenant les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à L.M.L Paysagiste et Frères inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 007,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5691;
- 3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144265001

CE14 0846

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 78 699,41 \$, taxes incluses, pour les services d'experts-conseils en qualité de l'air et en contamination fongique ainsi que pour les services d'experts-conseils dans l'inspection des systèmes de ventilation (CVAC) pour le Pavillon La Fontaine situé au 1301, rue Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Le groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 71 544,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1146627001

CE14 0847

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 142975 Canada inc Ltée (Mironor), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur, pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1143511001

CE14 0848

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Émondage Allard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur afin de produire du compost au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218,958,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13519 ;
- 2 - d'imputer cette dépense,, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1143511002

CE14 0849

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 983 615,10 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 833 615,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235410;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134002004

CE14 0850

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à MBG Associés inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation à diverses structures 2014 - lot 3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 273,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-14101 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1140541010

CE14 0851

Vu la résolution CA14 240238 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 7 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 176 053,91 \$, taxes incluses, représentant 64,51 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Christophe entre les rues Ontario et Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 752 136,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-008;

3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146140004

CE14 0852

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 182 343,16 \$, taxes incluses, pour le remplacement des chaudières aux ateliers de Rouen, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 160 461,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5684;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1141029001

CE14 0853

Vu la résolution CA14 30 05 0135 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 425 425,89 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ainsi que dans la rue Saint-Joseph, de la 8^e Avenue à la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à la compagnie 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 348 425,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-02;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1142726009

CE14 0854

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 652 834,14 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Roberto Luongo, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe M.E.A.S inc. , le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 459 062,27 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5708;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1140457003

CE14 0855

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 636 919,82 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des équipements pétroliers des usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 604 319,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10126;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1146341001

CE14 0856

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 775 209,04 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine en face du parc Saint-Patrick, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 335 102,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10138;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1143184001

CE14 0857

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel Productions du Zèbre inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *La famille de Pépo-citrouille* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 65 640,95 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 27 mars 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1143815001

CE14 0858

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel LIDD Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour établir un plan d'aménagement pour la relocalisation temporaire du centre de distribution, pour une somme maximale de 51 048,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-12850 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1145860001

CE14 0859

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales et géotechniques sur des propriétés municipales requises dans l'objectif d'établir le passif environnemental de la Ville ;

- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, soit 255 957,35 \$ à la firme WSP Canada inc.(contrat no 1) et 219 740,22 \$ à la firme Groupe Qualitas inc. (contrat no 2), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13380 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
- 3- d'imputer ces dépenses au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146686001

CE14 0860

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2013 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG12 0047);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 \$ à 1 774 700,16 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1143592005

CE14 0861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Zins Beauchesne et associés, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 124 321,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13503 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144240009

CE14 0862

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 018 710,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13589 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense à même le budget du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal- DGA - Qualité de vie et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1141246003

CE14 0863

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un accord de contribution de 295 000 \$ à intervenir entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal provenant du volet Initiatives stratégiques du programme de financement des Fonds du Canada pour l'investissement en culture émanant du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre du projet intitulé Développement d'une stratégie marketing numérique et participative (Web 2.0 et application mobile);
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et autoriser Espace pour la vie à affecter ledit montant de 295 000 \$ pour le projet intitulé Développement d'une stratégie marketing numérique et participative (Web 2.0 et application mobile), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser le directeur du service Espace pour la vie à signer pour et au nom de la Ville, l'accord qui confirme la réception de la contribution.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143426001

CE14 0864

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda n° 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le Projet Notman (CG12 0253, modifiée) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1146334002

CE14 0865

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et SPORTSQUÉBEC afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51^e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1136641001

CE14 0866

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ), établissant les obligations de chacune des parties ainsi que le soutien financier de la Ville de 3 157 147 \$ et de 252 000 \$ en biens et services, tel que déjà approuvé par le conseil d'agglomération le 31 janvier 2013 (CG13 0017) ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1146641002

CE14 0867

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser la Ville de Montréal, en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

2 - d'approuver à cette fin un document intitulé << Fiche technique d'inscription >> joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1141541002

CE14 0868

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars aux abords de l'autoroute Ville-Marie, sur les lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré, aux meilleurs coûts possibles, des deux sites retenus.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1144313001

CE14 0869

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue du Gouvernement du Québec, pour une période de 60 ans, à compter du 1er juin 2014, les lots 1 878 452, 1 878 585 1878 596, 1 879 769, 1 879 780, 1 879 791, 1 879 802, 1 879 813, 1 879 835, 1 880 985, 1 880 986, 1 882 178, 1 882 179, 1 882 184, 1 882 185, 1 882 188, 1 882 189, 2 507 499, 2 507 500, 2 507 497, 2 507 498, et 2 507 501, situés entre la rue Viau et l'avenue Bennett, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie d'environ 9 049 m², à des fins de piste multifonctionnelle, moyennant un loyer total de 57,49 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 2- de mandater le directeur de la Direction des travaux publics de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve afin de siéger sur le comité de suivi tel qu'il est prévu au projet de bail, le cas échéant ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1134069008

CE14 0870

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société Immobilière du Canada CLC limitée un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 3 065 mètres carrés, constitué du lot 4 657 460 du cadastre du Québec, à des fins de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2014, moyennant une dépense totale de 78 896,35 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1145323003

CE14 0871

Il est

RÉSOLU :

1. d'accorder une première série de soutiens financiers totalisant 180 315 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous ;

Ahuntsic-Cartierville	
ASSOCIATION DES MEDIAS ECRITS COMMUNAUTAIRES DU QUEBEC	947 \$
LA TROUPE DE THEATRE DE SHAKESPEARE DE MONTREAL	1 061 \$
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-NORD (CREMCN) INC	2 351 \$
Anjou	
ASSOCIATION CANADIENNE DES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE	930 \$
CARREFOUR DES FEMMES D'ANJOU	2 001 \$
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	
AGENCE OMETZ	919 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE MADA INC.	3 111 \$
CENTRE DE DEVELOPPEMENT YALDEI SHASHUIM/YALDEI SHASHUIM DEVELOPMENTAL CENTER	5 000 \$
LE CENTRE D'ALPHABETISATION DU QUEBEC INC.	899 \$
PARADIS URBAIN	2 450 \$
MONTREAL WADO RYU KARATE ASSOCIATION	1 208 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
ALLIANCE DES CHORALES DU QUEBEC INC.	511 \$
ESPACE GO INC.	642 \$
SOCIETE DES FETES ET FESTIVALS DU QUEBEC - FESTIVALS ET EVENEMENTS QUEBEC	4 067 \$
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 000 \$
CARREFOUR RELANCE	3 004 \$
FONDATION QUEBECOISE EN SANTE RESPIRATOIRE	3 902 \$
GROUPE AMORCE	298 \$
HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTREAL	3 631 \$
INFOLOGIS DE L'EST DE L'ILE DE MONTREAL	642 \$
LE BOULOT VERS ...	5 000 \$
LE CENTRE D'ENTRAIDE DE MERCIER-EST LTEE	684 \$
MOUVEMENT QUEBECOIS DES VACANCES FAMILIALES	348 \$

S.O.S. VELO MERCIER/HOCHELAGA MAISONNEUVE INC.	5 000 \$
CLUB DE BOXE DE L'EST	2 483 \$
FEDERATION DE NATATION DU QUEBEC	502 \$
FEDERATION DE VOLLEYBALL DU QUEBEC	598 \$
FEDERATION DE WATER-POLO DU QUEBEC	100 \$
FEDERATION DES SPORTS A 4 MURS DU QUEBEC INC.	306 \$
FEDERATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUEBEC	327 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES ACTIVITES SUB-AQUATIQUES	427 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES ECHECS	263 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES SPORTS CYCLISTES	1 363 \$
FONDATION DE L'ATHLETE D'EXCELLENCE DU QUÉBEC	431 \$
KIN-BALL CANADA	112 \$
SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC. (SOCIETE DE SAUVETAGE/LIFESAVING SOCIETY)	4 694 \$
Montréal-Nord	
CENTRE DE REVES ET ESPOIRS	4 751 \$
Plateau-Mont-Royal (Le)	
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTREAL	379 \$
LE THEATRE DE LA MANUFACTURE INC.	866 \$
SOCIETE D'HISTOIRE ET DE GENEALOGIE DU PLATEAU MONT-ROYAL	293 \$
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 660 \$
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 042 \$
CENTRE DES FEMMES DU PLATEAU MONT-ROYAL	1 776 \$
CONSEIL QUEBECOIS DES ARTS MEDIATIQUES	1 054 \$
INFO-SECTE/INFO-CULT	563 \$
INSTITUT DE COOPERATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES ICEA	5 000 \$
LA MAISON DES FEMMES SOURDES DE MONTREAL	1 704 \$
LE COLLEGE FRONTIERE	674 \$
LIEU DE RENCONTRES PARENTS ET ENFANTS "LA MAISON BUISSONNIERE"	437 \$
MISSION COMMUNAUTAIRE MILE-END/MILE END COMMUNITY MISSION	1 577 \$
Rosemont--La-Petite-Patrie	
LE CENTRE DES TEXTILES CONTEMPORAINS DE MONTREAL	4 652 \$
BUREAU DES SERVICES REGION 87	1 623 \$
CENTRE N A RIVE DE MONTREAL	4 541 \$
CYCLO CHROME INC.	2 500 \$
GROUPE CONSEIL ST-DENIS INC.	3 515 \$
LETTRES EN MAIN	1 197 \$
RENOVATION ECOLOGIQUE (ECO-RENO)	1 157 \$
S.I.M.O. (SERVICE D'INTEGRATION AU MARCHE DU TRAVAIL PAR OBJECTIFS)	1 768 \$
Saint-Laurent	
AIM CROIT	2 705 \$
Saint-Léonard	
MOUVEMENT FRATERNITE MULTI-ETHNIQUE INC.	377 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE TIR	1 540 \$
Sud-Ouest (Le)	
CENTRE DE RECHERCHE ET DE DESIGN EN IMPRESSION TEXTILE DE MONTREAL	5 000 \$
ACCES FLEUVE / COMITE ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) VILLE-MARIE	579 \$
CENTRAMI	925 \$
CENTRE COMMUNIDEE	1 538 \$
BENEVOLES EN ALPHABETISATION DU QUEBEC (BAQ)	279 \$
OPERATION JEUNESSE VILLE-EMARD/COTE ST-PAUL	1 197 \$
Ville-Marie	
CENTRE DES AUTEURS DRAMATIQUES (MONTREAL) (CEAD) INC.	2 089 \$
CONSEIL QUEBECOIS DU THEATRE	1 505 \$
FESTIVAL TRANSAMERIQUES	2 719 \$
GALERIE B-312	1 252 \$
LES ESCALES IMPROBABLES DE MONTREAL	270 \$

LES PRODUCTIONS ONDINNOK INC.	906 \$
MONTREAL DANSE	1 064 \$
ORCHESTRE METROPOLITAIN	1 811 \$
REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUEBEC, R.A.A.V.	515 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PERIODIQUES CULTURELS QUEBECOIS (SODEP)	654 \$
ASSOCIATION CANADIENNE DU CANCER COLORECTAL	2 232 \$
ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUEBEC	1 195 \$
CENTRE D'ECOUTE LE HAVRE INC.	716 \$
CLEF POUR L'INTEGRATION AU TRAVAIL DES IMMIGRANTS	3 953 \$
CYBERCAP	3 833 \$
ECHOS MONTREAL	1 613 \$
FIBROSE KYSTIQUE QUEBEC	2 373 \$
FIERTE MONTREAL	824 \$
JOVIA	1 388 \$
LA FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE	5 000 \$
LA SOCIETE D'ARTHRITE	997 \$
RESEAU QUEBECOIS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF D'HABITATION	1 287 \$
SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES (DIVISION DU QUEBEC)	5 000 \$
INSTITUT GOETHE INC.	5 000 \$
PROJETS SAINT-LAURENT	1 189 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE LA REGION METROPOLITAINE	1 628 \$
THEATRE DE L'ŒIL INC.	1 857 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE NOVAIDE	1 330 \$
EDUCATION-COUP-DE-FIL	557 \$
JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE MONDE INC.	331 \$
L'ENJEU : CAP SUR L'EMPLOI INC.	2 190 \$
MICRO-RECYC-COOPERATION	723 \$
RESEAU ENFANTS RETOUR CANADA	2 212 \$
RESEAU HOMMES QUEBEC (R.H.Q.)	410 \$
VRAC ENVIRONNEMENT (GROUPE D'ACTION ET DE RECHERCHE EN DEVELOPPEMENT DURABLE)	1 611 \$

- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1141361003

CE14 0872

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier ponctuel de 25 000 \$ au Comité Musique Maisonneuve pour les célébrations entourant le 50^e anniversaire des Concerts populaires de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1144639002

CE14 0873

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 \$ aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Montant 2014
Bibliothèque et centre d'informatique Atwater	20 700 \$
Montreal Children's Library, succursale Atwater	31 700 \$

- 2 - d'approuver les deux projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'autoriser la directrice associée - Bibliothèques, du Service de la culture, à signer lesdits projets de protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1146715001

CE14 0874

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 155 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	BUDGET SERVICE CULTURE	BUDGET PROGRAMME PROPRETÉ«2011- 2015» GRAFFITI	MONTANT
Tandem Ahuntsic-Cartierville	- \$	15 000 \$	15 000 \$
Maison de l'Escalier	- \$	20 000 \$	20 000 \$
MURAL	- \$	10 000 \$	10 000 \$
MU (arrondissement Le Sud-Ouest)	- \$	10 000 \$	10 000 \$
MU (arrondissement Verdun)	- \$	15 000 \$	15 000 \$
SODER	- \$	25 000 \$	25 000 \$
MU (arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)	- \$	15 000 \$	15 000 \$
Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques	5 000 \$	15 000 \$	20 000 \$
MU (arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)	- \$	15 000 \$	15 000 \$
Corporation développement urbain du Faubourg Saint-Laurent	- \$	10 000 \$	10 000 \$

- 2- d'approuver à cette fin dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1141351002

CE14 0875

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$, pour l'année 2014, à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées Édition 2014 », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1140706003

CE14 0876

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande du Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., la tenue des Festivités de la Fête Nationale le 24 juin 2014 :
 - le défilé de 13 h à 17 h;
 - l'animation, le spectacle et l'après-spectacle de 13 h, le 24 juin à 1 h le 25 juin 2014;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public :
 - Pour la tenue du défilé :
 - montage : rue Sherbrooke, entre les rues Montgomery et de Léry, le 24 juin 2014, de 8 h à 19 h;
 - défilé : rue Sherbrooke entre les rues de Léry et Viau, le 24 juin 2014, de 13 h à 19 h;
 - Pour la tenue de l'animation, du spectacle et de l'après-spectacle :
 - Parc Maisonneuve
 - montage du 15 juin 2014, de 7 h au 24 juin 2014, 13 h;
 - tenue de l'événement du 24 juin 2014 à compter de 13 h au 25 juin 2014 à 1 h;
 - démontage du 25 juin 2014 de 1 h au 29 juin 2014 à 23 h;
 - Rue Sherbrooke, entre le boulevard Pie IX et la rue Viau, le 24 juin 2014 de 12 h au 25 juin 2014 à 3 h;
 - Rue Viau, entre la rue Sherbrooke et le boulevard de Rosemont, le 24 juin 2014 de 13 h au 25 juin 2014 à 3 h;

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'approuver le projet de protocole d'entente avec le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., accordant un soutien technique estimé à 500 000 \$ et un soutien financier de 85 000\$ pour la tenue de l'événement « les Festivités de la Fête nationale - Le Défilé de la St-Jean et le Grand spectacle », le 24 juin 2014;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1144754001

CE14 0877

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement « la Carifesta », sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Square Phillips prévoyant le montage sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue du Fort, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine et l'installation des estrades sur la rue McGill College, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Cathcart ainsi que le Square Phillips;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 5 juillet 2014;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1145877002

CE14 0878

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande de l'organisme « Fierté Montréal », la tenue des Célébrations de Fierté Montréal, du 13 au 17 août 2014 ;
 - spectacles et animations à la Place Émilie-Gamelin, du 13 août au 17 août 2014;
 - Avenue des partenaires sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Amherst, du 13 au 17 août 2014;
 - journée communautaire sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Papineau, le 16 août 2014, de 11h00 à 17h00;
 - course de la Fierté au Parc du Mont Royal, le 16 août 2014, de 10 h à 13 h;
 - marche des femmes sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Champlain et Saint-Hubert, le 16 août 2014, de 11 h à 12 h;
 - défilé de la Fierté sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, le 17 août 2014, de 12 h 15 et 16 h 30;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des célébrations de Fierté Montréal comme suit :
 - spectacles et animations : Place Émilie-Gamelin, du 11 août 2014 à 7 h, au 20 août 2014 à 20 h;
 - la course de la Fierté : Parc du Mont Royal, le 16 août 2014, de 6 h à 14 h;
 - défilé de la Fierté : le 17 août 2014 :
 - montage : boulevard René-Lévesque, côté nord, entre les rues Lambert-Closse et Saint-Mathieu, de 8 h 45 à 16 h 30; rue Du Fort, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque, de 8 h 45 à 14 h; rue Saint-Marc, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque, de 11 h à 16 h;
 - défilé : boulevard René-Lévesque, de deux côtés, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, de 12 h 15 à 16 h 30;
 - démontage : boulevard René-Lévesque, de deux côtés, entre les rues Sanguinet et Berri, de 11 h à 18 h, rue Sanguinet, entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 12 h 15 à 18 h; rue Christin, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, de 12 h 15 à 18 h; rue Saint-Denis, entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 12 h 15 à 18 h; rue Berri (de façon intermittente pour permettre le passage de la foule), entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 14 h 30 à 16 h 30.

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'approuver le projet de protocole d'entente accordant un soutien technique estimé à 150 000 \$ à intervenir entre la Ville et l'organisme Fierté Montréal pour la tenue des Célébrations de Fierté Montréal, du 13 au 17 août 2014;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1144754002

CE14 0879

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier l'occupation du domaine public par « Le Festival TransAmériques » du 18 au 28 mai 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - pôle Place des Arts à l'îlot Clark, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;
- 2 - de ratifier l'occupation du domaine public par « Les FrancoFolies de Montréal » du 2 au 25 juin 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International de Jazz de Montréal » du 23 juin au 11 juillet 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser l'occupation du domaine public par « Montréal complètement cirque » du 21 juin au 15 juillet 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Quartier latin, du 2 au 13 juillet pour la place Émilie-Gamelin, du 2 au 13 juillet pour la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, le 2 juillet sur la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine pour le défilé d'ouverture à saute-mouton : départ Saint-Denis et Sherbrooke, Saint-Denis jusqu'à Sainte-Catherine Est et arrivée à la place Émilie-Gamelin, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival Juste pour rire » du 7 juillet au 3 août 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Urbain incluant les places, les parcs et les rues, ainsi que l'utilisation partielle de l'îlot Clark, le 19 juillet, le défilé des Jumeaux : départ : boulevard De Maisonneuve; parcours : De Maisonneuve Ouest, City Councillors Sud, Sainte-Catherine Est, Jeanne-Mance Nord; arrivée : place des Festivals, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;
- 6 - d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival Nuits d'Afrique » du 11 au 23 juillet 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues : De Maisonneuve, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;
- 7 - d'autoriser l'occupation du domaine public par « Présence Autochtone/Terres en vues » du 27 juillet au 6 août 2014, incluant les période de montage et de démontage sur un site connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues De Maisonneuve, Sainte-Catherine, De Bleury et Jeanne-Mance, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 8 - d'approuver les sept protocoles de soutien technique entre la Ville de Montréal et les organismes suivants afin d'assurer le soutien technique pour la tenue des festivals estimé à 1 450 000 \$: Le Festival TransAmériques, Les FrancoFolies de Montréal, Le Festival International de Jazz de Montréal, Montréal complètement cirque, Le Festival Juste pour rire, Le Festival Nuits d'Afrique et Présence Autochtone/Terres.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1141508003

CE14 0880

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 249 439,82 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3), à la firme Néolect, aux prix et conditions de sa soumission datée du 7 avril 2014 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1146101003

CE14 0881

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 669,44 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Alma (Québec), le 5 juin 2014, dans le cadre du 27^e colloque annuel « Les Arts et la ville » ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1140701001

CE14 0882

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 751,45 \$ relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 4, 5 et 6 juin 2014, à New York, afin d'assister au Summit 14 du Intelligent Community Forum;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1143233003

CE14 0883

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 18, 19 et 20 juin 2014, à Thunder Bay en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de secrétaire-trésorier au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017;
- 2 - d'accorder une avance de fonds au montant de 1 338,60 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1144302002

CE14 0884

Vu la résolution CA14 210208 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer mesdames Véronique Tremblay et Anne-Marie Charron ainsi que monsieur Martin Bourque à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1142678007

CE14 0885

Vu la résolution 214-02-045 du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé en date du 11 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Maria Tutino, mairesse la Ville de Baie-D'Urfé, comme membre votant du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1141179002

CE14 0886

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

de recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer Madame Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers du Québec, pour une durée maximale de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1142402002

CE14 0887

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude du rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1143430011

CE14 0888

Vu la résolution CA14 27 0187 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 15 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'un montant de 119 894,20 \$, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1141299003

CE14 0889

Vu la résolution CA14 30 05 0144 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 14 720,75 \$, faisant suite à la facturation pour diverses compensations pour des frais engagés par la Division de l'horticulture et des parcs;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1140443012

CE14 0890

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le transfert de la responsabilité de la ligne éthique de la Direction générale - Bureau du contrôleur général vers le Bureau de l'inspecteur général et mandater le directeur général pour effectuer le transfert des ressources humaines et financières requises.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1143570005

CE14 0891

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les régimes de retraite des élus municipaux (RLRQ c. R-9.3)* afin d'instaurer un partage à parts égales des contributions des élus municipaux et la Ville de Montréal ;
- 2- d'autoriser le Directeur général de la Ville à transmettre la résolution du comité exécutif au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à mettre en oeuvre les changements découlant des modifications législatives.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1142942001

CE14 0892

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1145075002

CE14 0893

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1144240001

CE14 0894

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

1 - de déléguer, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2014, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a. les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b. l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c. les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

- d. l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1143741001

CE14 0895

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ., c. E-20.001);

Il est décrété d'accepter la délégation, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2014, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

40.004 1143741002

CE14 0896

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 100 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1145380001

CE14 0897

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1140865003

CE14 0898

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1140865002

CE14 0899

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140379001

CE14 0900

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de règlement de grief V-AP-2006-0288 avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), portant sur la réévaluation des emplois exclusivement occupés par des fonctionnaires permanents et auxiliaires prêtés au Gouvernement du Québec, pour la période entre le 18 juillet 2006 et le 31 décembre 2007 et selon les modalités négociées dans la lettre d'entente EV-2003-320 ;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer les documents afférents au règlement.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1143692002

CE14 0901

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la prolongation du prêt de service d'un policier au Bureau central national d'Interpol-Ottawa (BCNIO) de la Gendarmerie Royale du Canada pour la période du 11 octobre 2013 au 11 octobre 2015;
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste pour la même période;
- 3 - d'autoriser le Directeur-adjoint du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;

4 - d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1144297002

CE14 0902

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Diane Bouchard à titre de directrice de service - Service des ressources humaines dans la classe salariale FM13 (135 340 \$ - 169 170 \$ - 203 000 \$), pour une période indéterminée, à compter du 23 juin 2014, conformément à l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE13 1651, modifiée) et conformément à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1143692003

CE14 0903

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport de vérification des nominations de cadres sans appels de candidatures pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141040001

CE14 0904

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1145359001

CE14 0905

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le Rapport de développement durable de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1145174001

Levée de la séance à 10 h 40

70.001

Les résolutions CE14 0839 à CE14 0905 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville